

## Séance du 13 février 2015

Le 15 avril deux mille quinze à vingt heures, le Conseil municipal convoqué le 09/04/2015 s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Odile SEURET, Maire.

**Etaient présents** : Odile SEURET, Annick DEMENGEL, Elodie HINGRE, Marie-Agnès BONATO, Patrick IDOUX, Alrick GERARD, Jean-Luc DEBRUYNE, Flavien DEBRUYNE, Nicolas MASSON, Denis DROUOT

**Excusé** : Mickaël VALANCE

**Secrétaire de séance** : DEMENGEL ANNICK

### **REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS**

Madame le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité constate et approuve les résultats de l'exercice 2014

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2014	66 216,26	115 271,42
	Résultats antérieurs reportés	0	106 723,59
	Résultat à affecter	0	155 778,75
Section d'investissement	Résultat propres à l'exercice 2014	19 073,92	161 739,01
	Résultats antérieurs reportés	149 613,83	0
	Résultat à affecter	6 948,74	0
Restes à réaliser	Investissement	7 780	0
Résultats cumulés en 2014	Fonctionnement	66 216,26	221 995,01
	Investissement	176 467,75	161 739,01
Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserves	0	14 728,74
	Report en fonctionnement de recettes	0	141 050,01

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	155 778,75
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	- 6 948,74
Solde des restes à réaliser en fonction d'investissement 2014	- 7 780,00
Besoin de financement de la section d'investissement	- 17 728,74
Couverture du besoin de financement 2014 (1068 R. Invest)	14 728,74
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft)	141 050,01

- L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2014

## **BUDGET PRIMITIF 2015**

Après avoir pris connaissance du budget primitif préparé en commission des finances.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
ADOpte par 11 voix POUR le budget primitif 2015 établi comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 231 034,73

Recettes : 231 034,73

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 32 550,74

Recettes : 32 550,74

## **TAUX DES TAXES LOCALES 2015**

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 10 voix POUR et une voix CONTRE de fixer les taux comme suit :

Taxe d'habitation..... 18,89 %

Taxe foncière bâti ..... 15,20 %

Taxe foncière non bâti..... 25,92%

CFE ..... 17,63 %

Produit fiscal attendu : 41 829,00 €

## **SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE par 11 voix POUR d'attribuer au titre de l'exercice 2015 les subventions suivantes :

CCAS..... 600 €

La Dame de Champ..... 120 €

L'Amicale des Donneurs de Sang..... 50 €

Centre de Secours Animalier..... 50 €

Croix rouge..... 20 €

Voyage pédagogiques..... 40 € par élève et par voyage

Transport scolaire primaire..... 50 € par trimestre / famille

## **MODIFICATION STATUTAIRE EN MATIERE DE VOIRIE**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, invitant le conseil municipal à se prononcer sur les modifications statutaires de la communauté de communes, telles qu'elles figurent dans la délibération n°01B/2015 du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2015, concernant l'objet de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR**, s'est prononcé sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, telles que ci-dessus énoncées.

## **RESILIATION DU LOT DE CHASSE INTERCOMMUNAL DE LA HAZELLE**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de la commune FAYS et de Monsieur Pascal CHRISMENT qui sollicite la résiliation du bail de chasse du lot intercommunal de la Hazelle dont il est locataire depuis 2011. Suite à cette résiliation la commune de Beauménil percevra une indemnité de 102,75 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte la demande de Monsieur CHRISMENT

## **RALLYE VOSGIEN**

Madame le Maire présente le projet de 2HP Compétition concernant le 30<sup>ème</sup> rallye Vosgien qui aura lieu du 17 au 19 septembre 2015 avec un passage en compétition sur la commune de BEAUMENIL le 19 septembre 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,  
DECIDE d'accepter à 11 voix POUR le passage du 30<sup>ème</sup> rallye Vosgien

## **AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

### **La demande d'adhésion présentée par :**

- La commune de HOUECOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, POUR l'adhésion des communes précitées.

## **REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur BASTIEN, Président de la CCB2V concernant les dispositions de la loi NOTRE pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui a été votée par le Parlement le 10 mars 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré demande à être maintenue dans cette communauté de communes et affirme sa solidarité à l'égard de toute décision qu'elle pourrait prendre.

## **CONTRIBUTIONS 2015**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2015 les contributions de la commune aux EPCI comme suit :

- Commission syndicale Biens Indivis 2 550 €
- Commission syndicale salle St-Nicolas 2 520 €
- SIVOSS 551,42 €
- SIVIC 435,60 €
- SMIC 98,40 €
- ATD 84,60 €
- Maison de retraite 35 €
- Location presbytère CHENIMENIL 50 €